



CHARTRE D'ENGAGEMENT ENTRE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE ET LES BÉNÉFICIAIRES DES BOURSES ET DOTATIONS DE RECHERCHE

La Fédération Française de Cardiologie (FFC) est une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique dont 98% des revenus proviennent de la générosité de ses donateurs. L'intégralité des fonds affectés à l'aide à la recherche est issue de dons et de legs de particuliers. C'est pourquoi il est important que la visibilité de la FFC et de ses donateurs soit pleinement assumée et assurée par les bénéficiaires des bourses et dotations de recherche.

Cadre de la charte

Afin de soutenir les missions de santé publique de la FFC menée par ses cardiologues bénévoles, les bénéficiaires des bourses et dotations de recherche de la FFC seront sollicités.

La présente charte a pour but de poser les bases d'un partenariat bénévole entre les chercheurs et la FFC dans l'objectif de lutter contre les maladies cardio-vasculaires.

Engagement des chercheurs

Les chercheurs bénéficiaires d'un financement de la FFC au titre de la recherche, s'engagent :

- à participer à titre gratuit à des rencontres chercheurs / donateurs à raison d'un minimum d'une demi-journée par an ; lors de ces rencontres, les chercheurs présentent les résultats de leurs travaux : cela permet aux donateurs de mesurer l'importance des aides pour la recherche médicale et de percevoir les bénéfices concrets pour les patients rendus possibles grâce à leur générosité ;
- à citer la FFC et ses donateurs à l'occasion de toute intervention ou publication en rapport avec la recherche ayant donné lieu à l'attribution du financement (présence du logo de la FFC en cas de présentation) ;
- à répondre aux sollicitations de la FFC pour enrichir ses différents supports de communication sur lesquels elle est amenée à publier régulièrement des synthèses de travaux ;
- à participer à titre gratuit à une action d'information menée par la FFC en tant que cardiologue référent pour contribuer à la prévention des maladies cardio-vasculaires, à raison de trois demi-journées de présence.

Les chercheurs bénéficiaires d'un financement de la FFC au titre de la recherche autorisent la FFC à mettre leur nom et le titre du projet de recherche sur son site.

L'attribution d'un financement n'est pas la contrepartie directe et proportionnelle des engagements présents et ne constitue pas une rétribution pour services rendus.

La qualité du présent engagement pourra être appréciée, le cas échéant, lors d'une prochaine demande de bourse par le même chercheur. Chaque année, la FFC s'engage à présenter ses remerciements aux chercheurs ayant participé activement à l'application de la présente charte.

Fait à _____, le _____

en 2 exemplaires

Pour la Fédération Française de Cardiologie
Pr Claire MOUNIER-VÉHIER,
Présidente de la FFC

Pr François DELAHAYE,
Président de la commission
scientifique

Bénéficiaire de la bourse / dotation
Signature :